



SEL WINDSOR LTÉE
WINDSOR SALT LTD.

Le 13 mars 2026

PAR COURRIEL

Rachel Sebareme

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Objet : **Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires**

Réf. : **DQ9**

Madame,

Veuillez trouver ci-joint les réponses de Sel Windsor aux questions complémentaires soumises par la commission dans le cadre de l'examen du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île, dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Nous avons pris soin de reprendre chacune des questions et d'y répondre en tenant compte des enjeux soulevés par la commission.

N'hésitez pas à me contacter si des clarifications s'avéraient nécessaires ou si des informations additionnelles étaient requises avant l'échéance du 17 mars à 9 h. Nous demeurons bien entendu disponibles pour toute question ou précision.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Baptiste Dromer
Directeur principal, Opérations, Est du Canada
Sel Windsor Ltée
Mines Seleine

Q1. L'initiateur entend collaborer avec les différents acteurs locaux et gouvernementaux concernés par la stabilisation du littoral et affirme que « la protection du littoral ne sera réalisable qu'avec la collaboration financière des différentes parties prenantes sur le territoire ».

a. Quel type de collaboration Mines Seleine envisage-t-elle avec les parties prenantes concernées, et plus spécifiquement avec l'initiateur ?

Mines Seleine demeure ouverte à des formes de collaboration opérationnelle avec les autorités publiques concernées lorsque celles-ci sont compatibles avec ses activités et n'entraînent pas de contraintes ou de coûts supplémentaires pour l'entreprise.

À titre d'exemple, Mines Seleine utilise un chenal permettant l'accès maritime au quai de la mine. Ce chenal doit être dragué périodiquement afin de maintenir les conditions de navigation nécessaires aux opérations de la mine. En 2023, Mines Seleine a coopéré avec le ministère des Transports du Québec de façon à lui permettre de réaliser des travaux de dragage dans ce chenal afin de récupérer les sables dragués pour des projets de réhabilitation côtière aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans la mesure où ce type d'arrangement demeure compatible avec ses contraintes opérationnelles, Mines Seleine pourrait envisager la poursuite de collaborations de nature similaire permettant l'utilisation de sédiments issus d'activités de dragage nécessaires aux opérations de la mine.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'initiateur, les paramètres de coopération seront définis dans l'acte de propriété superficielle et de servitudes qui sera conclu si le projet va de l'avant.

b. Quels mécanismes de planification Mines Seleine juge-t-elle réalistes ou envisageables dans un tel contexte ?

Mines Seleine prévoit continuer à effectuer périodiquement des travaux de dragage dans le chenal d'accès à ses installations, généralement à une fréquence d'environ deux ans ou selon les besoins opérationnels.

Dans ce contexte, si les conditions le justifient et qu'aucun coût additionnel ou contrainte opérationnelle n'en découle pour Mines Seleine, cette dernière pourrait faciliter l'accès à ces sédiments pour des projets publics de gestion ou de réhabilitation du littoral. Cela pourrait prendre la forme :

- de la récupération des sédiments par les autorités publiques dans le cadre des opérations de dragage réalisées par la mine; ou
- d'une coopération avec une autorité publique avec l'objectif de faire en sorte qu'elle puisse réaliser elle-même les travaux de dragage dans le chenal afin d'utiliser les sédiments pour des projets de stabilisation côtière.

Ces possibilités demeurent toutefois conditionnelles aux besoins opérationnels de la mine et aux autorisations réglementaires applicables.

c. Dans quelle mesure Mines Seleine pourrait-elle contribuer financièrement à des projets de stabilisation côtière qui bénéficieraient aux installations de l'initiateur et, potentiellement, à ses propres infrastructures à plus long terme ?

Selon l'information actuellement disponible, les phénomènes d'érosion côtière observés dans le secteur ne représentent pas un risque identifié à court ou moyen terme pour les installations ou les opérations de Mines Seleine.

Dans ce contexte, Mines Seleine ne prévoit pas actuellement de contribution financière à des projets de stabilisation côtière associés au projet.

d. Pouvez-vous préciser les conditions ou les limites qui encadreraient une potentielle participation financière ?

Comme indiqué en réponse à la question c), Mines Seleine ne prévoit pas actuellement de participation financière à des projets de stabilisation côtière.

e. Mines Seleine est-elle en mesure de prendre des engagements, advenant l'autorisation du projet, quant à la stabilisation du trait de côte dans les secteurs concernés ?

À ce stade, Mines Seleine n'est pas en mesure de prendre d'engagements relatifs à la stabilisation du trait de côte dans les secteurs concernés.